

COMMISSION AD HOC CHARGEE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROCEDURE A SUIVRE PAR LA
COMMISSION AD HOC

Proposition soumise par les Etats-Unis d'Amérique

LA COMMISSION AD HOC CHARGEE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

DECIDE:

De créer une sous-commission, composée des représentants de.....

..... qui sera chargée:

1. D'établir un plan détaillé du gouvernement futur de la Palestine, conformément aux principes fondamentaux des recommandations unanimes et au plan proposé par la majorité de la Commission spéciale pour la Palestine;
2. De présenter ce plan sous forme de recommandations;
3. De transmettre ces recommandations à la Commission ad hoc chargée de la question palestinienne, le 27 octobre 1947 au plus tard.
